



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 116849

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'électricité au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le souci constant de réduire les consommations d'énergie au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer se traduit par des actions très concrètes dans la gestion technique des bâtiments. Dans les tours, immeubles de grande hauteur, situées à La Défense et affectées à l'administration centrale, les horaires de fonctionnement des installations d'éclairage et de centrale de traitement d'air ont été adaptés aux stricts besoins des utilisateurs, les éclairages obsolètes ont été rénovés et remplacés par des appareils de meilleur rendement, améliorant le niveau de luminosité des postes de travail ; de même les appareils d'éclairage à incandescence ont été remplacés par des appareils utilisant des lampes à basse consommation. D'autres pistes sont à l'étude sur le fonctionnement à optimiser des batteries d'ascenseurs, des centrales de traitement d'air, des systèmes d'éclairage et des équipements de secours en dehors des périodes travaillées. Pour ce qui est des services déconcentrés, l'objectif essentiel est de diminuer la consommation électrique par agent. Pour constater cette évolution, un indicateur relève le nombre de kilowattheures par le nombre d'agents. Cet indicateur est décliné au niveau des budgets opérationnels de programme (BOP). Le contrôleur de gestion du programme assure le suivi de la performance et synthétise les éléments reçus des BOP et des responsables des indicateurs centraux, nécessaires à la production du rapport annuel de performance (RAP). Chaque année, une circulaire en déterminera les modalités pratiques d'exécution. Enfin, des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès de l'ensemble des agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Cela passe par la mise en place de messages sur le réseau intranet accessibles à tous les agents, par la diffusion de fiches de sensibilisation sous forme de question-réponses et par la participation active du ministère à la semaine annuelle du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116849

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 752

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4338